

## **Pour une politique de la découvrabilité**

*Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique : encadrement législatif sur la découvrabilité des contenus culturels francophones lancée par le Ministère de la Culture et des Communications*

**Guillaume Blum**, professeur titulaire à l'Université Laval

Titulaire de la Chaire de recherche du Québec en économie créative et mieux-être, axe découvrabilité

**Destiny Tchéhouali**, professeur à l'Université du Québec à Montréal

Titulaire de la Chaire Unesco en communication et technologies pour le développement, Cotitulaire de la Chaire de recherche du Québec sur l'intelligence artificielle et le numérique francophones

**Romuald Jamet**, professeur à l'Institut national de la recherche scientifique

Membre de la Chaire de recherche du Québec sur l'intelligence artificielle et le numérique francophones

**Jonathan Roberge**, professeur titulaire à l'Institut national de la recherche scientifique

Cotitulaire de la Chaire de recherche du Québec sur l'intelligence artificielle et le numérique francophones

**Sacha Siary**, professionnel de recherche, coordonnateur de l'axe découvrabilité,

Chaire de recherche du Québec en économie créative et mieux-être

## Objectif et structure du mémoire

La capacité d'action des États et Gouvernements qui souhaitent affirmer et promouvoir, en toute responsabilité et souveraineté, leurs cultures et identités nationales dans l'environnement numérique est ce qui est principalement en jeu lorsqu'il s'agit d'accroître la découvrabilité et l'accès à une diversité de contenus culturels francophones nationaux et locaux sur les plateformes numériques. Plusieurs travaux<sup>1</sup> recensés dans la littérature montrent d'ailleurs que la concentration de l'offre culturelle globale, due au phénomène récent de « plateformes », soulève des enjeux et défis normatifs de régulation et d'encadrement des activités des plateformes numériques transnationales au regard des objectifs de politiques publiques nationales en matière de culture et de découvrabilité. De même, le risque d'exclusion d'une grande partie des expressions culturelles francophones induit par la « plateformes » des modes de consommation et de distribution des contenus doit être pris en compte et écarté par des mesures propres à assurer la découvrabilité d'une diversité de contenus culturels québécois dans l'environnement numérique.

Ce mémoire présente plusieurs propositions visant à améliorer la découvrabilité des contenus culturels francophones, en répondant principalement à des questions relatives : a) aux obligations en matière d'accès aux contenus culturels d'expression originale de langue française et de leur découvrabilité ; b) aux obligations de partage et d'accès aux données d'usage et à l'offre culturelle locale ; c) au suivi et à la mise en œuvre du cadre légal.

Le document s'articule autour des axes majeurs suivants :

1. Accès aux données : analyse des obstacles actuels et des propositions pour un accès transparent et sécurisé aux données essentielles.
2. Création d'un Observatoire (ou Office) québécois de la découvrabilité : examen des objectifs, du rôle et de la gouvernance d'un observatoire indépendant.
3. Fiducie numérique : importance de la centralisation et de la sécurisation des données, et propositions pour une collaboration avec des structures comme Calcul Québec.
4. Algorithmes et modèles de classification, de reconnaissance et de mise en valeur : analyse des problèmes actuels et développement de nouvelles taxonomies pour améliorer la découvrabilité des contenus francophones.
5. Contraintes et obligations pour les plateformes et appareils électroniques : propositions de quotas de contenus francophones et de mesures pour assurer la neutralité des terminaux et des plateformes.
6. Création d'un poste de commissaire à la découvrabilité

---

<sup>1</sup> **Beuscart, J-S. & Flichy, P.** (2018). « Plateformes numériques », Dans *Réseaux*, 212(6), p. 9-22. ; 2) **Bullich, V. & Schmitt, L.** (2019). « Les industries culturelles à la conquête des plateformes ? », *Tic&société*, Vol. 13, N° 1-2 | 1er semestre 2019 - 2ème semestre 2019, <http://journals.openedition.org/ticetsociete/3032> ; **Srnicek, N.** (2018). *Capitalisme de plateforme : L'hégémonie de l'économie numérique*. Lux Éditeur, 154 p. ; 3) **Vlassis, A. ; Rioux, M. et Tchéhouali, D.** (dir.). (2020). *La culture à l'ère du numérique : Plateformes, normes et politiques*, Liège : Presses Universitaires de Liège, 252 p.

## **Contexte de la consultation**

La consultation publique sur la découvrabilité des contenus culturels francophones au Québec a été lancée en réponse aux préoccupations croissantes concernant la marginalisation des œuvres francophones sur les plateformes numériques. Dans un environnement où les contenus anglophones et internationaux dominent, cette initiative vise à garantir une visibilité accrue des œuvres culturelles québécoises et francophones, en renforçant ainsi l'accès, la circulation, la découverte et la mise en valeur de la diversité des expressions culturelles du Québec dans l'environnement numérique.

Le présent mémoire est le résultat du travail collectif des trois chaires de recherche suivantes :

- Chaire de recherche du Québec en économie créative et mieux-être, axe découvrabilité
- Chaire Unesco en communication et technologies pour le développement,
- Chaire de recherche du Québec sur l'intelligence artificielle et le numérique francophones

## **Partie 1 : Accès aux données**

### **Problèmes actuels**

L'accès aux données est un enjeu décisif pour améliorer la découvrabilité des contenus culturels francophones. En effet, celles-ci permettent de comprendre comment les contenus sont consommés, partagés et recommandés et aident ainsi à identifier les facteurs qui favorisent ou entravent la visibilité des œuvres locales. Actuellement, plusieurs obstacles limitent cet accès, notamment les ententes de confidentialité entre artistes, maisons de disques et plateformes numériques. Ces accords restreignent la disponibilité des données nécessaires pour analyser et améliorer la visibilité des œuvres francophones et empêche les chercheurs et régulateurs de comprendre pleinement les dynamiques en jeu et de développer des stratégies efficaces pour promouvoir les contenus locaux. Les plateformes numériques détentrices de ces données sont souvent réticentes à les partager en raison des implications commerciales et des préoccupations concernant la vie privée des utilisateurs.

### **Propositions de solutions**

Afin de surmonter ces obstacles, plusieurs propositions sont formulées. La première consiste à modifier la législation afin de permettre un accès transparent et sécurisé aux données essentielles. Cela inclut l'obligation pour les plateformes numériques de partager certaines données avec un observatoire indépendant, qui centraliserait et analyserait ces informations et ainsi créer une base de données exhaustive et fiable, facilitant l'analyse et la comparaison des informations. En effet, il importe que les plateformes puissent assurer la mise à disposition et l'exploitation efficace de métadonnées descriptives et de données d'usage (ou de consommation) à des fins d'amélioration des pratiques, des politiques publiques et des stratégies culturelles/numériques en matière de découvrabilité. Le nouveau cadre législatif devrait ainsi permettre de garantir un statut de bien public et exiger des grandes plateformes un droit d'accès aux données d'usage et de consommation, dans une perspective de réutilisation à des fins d'intérêt public, de connaissance et d'analyse des comportements et besoins des utilisateurs québécois et canadiens francophones sur le marché local/provincial.

De fait, la création d'un observatoire québécois de la découvrabilité, tel que proposé à la partie 2, jouerait un rôle clé dans ce processus. En fournissant des recommandations basées sur des analyses rigoureuses, il contribuerait à influencer les politiques publiques et les pratiques industrielles. Pour garantir la neutralité et l'objectivité des analyses produites, il est nécessaire que cet observatoire soit indépendant des organisations de l'industrie de la culture et des influences politiques.

En outre, il est proposé d'établir des discussions avec les plateformes numériques pour définir les modalités de partage des données et garantir une collaboration continue entre les différentes parties prenantes. Les plateformes numériques seraient tenues de fournir des données anonymisées et agrégées à l'observatoire, facilitant ainsi les analyses tout en respectant les obligations de confidentialité.

### **Mise en œuvre et collaboration**

La mise en place de ces mesures solliciterait des infrastructures technologiques robustes pour la collecte et le traitement des données. Ces infrastructures devraient être sécurisées pour protéger les informations sensibles et garantir leur intégrité. De plus, des programmes de formation et de sensibilisation pour les acteurs des industries culturelles et créatives et les décideurs politiques sont essentiels. Ces programmes viseraient à renforcer les compétences en matière de gestion et d'analyse des données, à promouvoir les bonnes pratiques en matière de protection de la vie privée et à sensibiliser aux enjeux spécifiques de la découvrabilité des contenus culturels francophones.

## **Partie 2 : Création d'un Observatoire (ou Office) québécois de la découvrabilité des contenus culturels francophones (QQDCF)**

### **Rôle et importance**

La création d'un observatoire de la découvrabilité des contenus culturels francophones est une proposition ayant pour vocation de mettre en place des dispositifs de veille, de recherche, d'analyse et de prospective afin de suivre l'évolution rapide de l'environnement numérique et d'améliorer la compréhension des pratiques et usages culturels numériques, des processus et modalités de découverte des contenus francophones en ligne et d'anticiper les tendances en matière de consommation culturelle québécoise. Pour y parvenir, il est primordial d'investir dans la recherche et d'analyser constamment, et de manière très fine, les facteurs qui déterminent, conditionnent ou freinent la découvrabilité dans l'environnement numérique et de suivre de manière plus générale les transformations numériques qui affectent structurellement les industries culturelles et créatives québécoises.

En recueillant les données qui influent sur la découvrabilité des différents contenus culturels, cet observatoire permettra de mieux comprendre l'environnement numérique évolutif ainsi que les facteurs qui conditionnent la découvrabilité optimale des œuvres québécoises. Il pourra fournir des recommandations pertinentes en vue de l'amélioration des stratégies et pratiques de découvrabilité pour les acteurs culturels. L'Observatoire produira également des indicateurs et outils-diagnostic essentiels pour évaluer la progression du niveau de découvrabilité des contenus culturels francophones, afin d'apprécier sur la base d'états des lieux réguliers la portée des actions innovantes en matière de découvrabilité, mises en œuvre par l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème culturel et créatif québécois.

## **Objectifs et mandats envisageables**

1. Centralisation des données : collecter et centraliser les données provenant des plateformes numériques, des maisons de disques et des artistes et aussi des différents Centres et Chaires de recherche au Québec dont les travaux portent sur la découvrabilité. Cette centralisation permettrait de créer une base de données exhaustive et cohérente, facilitant l'analyse et la comparaison des informations.

2. Analyse des données : analyser les données centralisées pour comprendre les dynamiques de consommation, de partage et de recommandation des contenus francophones. Les analyses produites permettraient d'identifier les facteurs favorisant ou entravant la découvrabilité des œuvres locales.

3. Recommandations sectorielles : fournir des recommandations sectorielles basées sur les analyses effectuées. Ces recommandations auraient pour vocation d'influencer les politiques publiques et les pratiques industrielles pour améliorer la visibilité des contenus francophones.

4. Production de baromètres annuels : publier des rapports annuels évaluant l'efficacité des politiques mises en place et identifiant les tendances et les défis émergents. Ces baromètres fourniraient des indications précieuses sur l'évolution de la découvrabilité des contenus culturels francophones.

## **Indépendance et gouvernance**

Afin de garantir la neutralité et l'objectivité des analyses produites par l'observatoire, il est primordial que celui-ci soit indépendant des industries culturelles et des influences politiques. Les recommandations formulées pourront ainsi être basées sur des données impartiales et des critères scientifiques rigoureux.

### ***Modèle de gouvernance :***

1. Conseil d'administration : la gouvernance de l'observatoire serait assurée par un conseil d'administration composé de représentants de différentes parties prenantes, incluant des chercheurs universitaires, des représentants gouvernementaux, des acteurs de l'industrie culturelle, des artistes et des producteurs de contenus, assurant ainsi une prise en compte équilibrée des intérêts de tous les acteurs impliqués.

2. Transparence et responsabilité : mettre en place des mécanismes de transparence et de responsabilité pour surveiller l'utilisation des données et garantir que les analyses produites par l'observatoire soient accessibles au public. Des rapports réguliers seraient publiés pour informer les parties prenantes des tendances et des dynamiques de la découvrabilité des contenus culturels francophones.

3. Collaboration avec les plateformes numériques : établir des partenariats avec les plateformes numériques pour définir les modalités de partage des données et garantir une collaboration continue entre les différentes parties prenantes. Les plateformes numériques seraient tenues de fournir des données anonymisées et

agrégées à l'observatoire, facilitant ainsi les analyses tout en respectant les obligations de confidentialité.

### **Propositions spécifiques**

1. Financement et ressources : assurer un financement adéquat pour l'observatoire afin de garantir ses opérations à long terme. Le financement pourrait provenir de sources publiques et privées, y compris des subventions gouvernementales et des partenariats avec des entreprises de l'industrie culturelle.

2. Infrastructures technologiques : développer des infrastructures technologiques robustes pour la collecte et le traitement des données. Ces infrastructures devraient être sécurisées pour protéger les informations sensibles et garantir leur intégrité.

3. Formation et sensibilisation : mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation pour les acteurs de l'industrie culturelle et les décideurs politiques. Ces programmes viseraient à renforcer les compétences en matière de gestion et d'analyse des données, à promouvoir les bonnes pratiques en matière de protection de la vie privée et à sensibiliser aux enjeux spécifiques de la découvrabilité des contenus culturels francophones.

4. Évaluation continue : instaurer des mécanismes d'évaluation continue pour mesurer l'impact des recommandations de l'observatoire et ajuster les stratégies en conséquence. L'évaluation continue permettrait de s'assurer que les actions entreprises sont efficaces et répondent aux besoins évolutifs de l'industrie culturelle et des utilisateurs.

## **Partie 3 : Fiducie numérique**

### **Rôle et importance**

La fiducie numérique est une structure visant la centralisation, la gestion et la sécurisation des données nécessaires à l'amélioration de la découvrabilité des contenus culturels francophones. Son rôle principal est de garantir que les données collectées soient protégées, anonymisées et utilisées de manière responsable. En outre, la fiducie numérique doit faciliter l'accès contrôlé aux données pour les chercheurs, les décideurs politiques et les entreprises et organisations du secteur culturel, tout en assurant la confidentialité des informations personnelles des individus.

### **Importance de la fiducie numérique :**

1. Centralisation des données : la fiducie numérique permet de centraliser les données provenant de diverses sources, telles que les plateformes numériques, les maisons de disques et les artistes. Cette centralisation facilite l'analyse et la comparaison des données, permettant une compréhension plus complète des dynamiques de découvrabilité.

2. Sécurisation des données : il s'agit de garantir la sécurité des données afin de protéger les informations sensibles et la vie privée des utilisateurs. La fiducie numérique doit mettre en place des protocoles robustes pour sécuriser les données contre les accès non autorisés et les cyberattaques.

3. Anonymisation des informations : afin de respecter la confidentialité des individus, les données doivent être anonymisées avant d'être utilisées pour des analyses. Cela implique de supprimer ou de masquer les informations personnelles afin de prévenir toute identification des individus.

4. Accès contrôlé aux données : la fiducie numérique doit établir des mécanismes permettant un accès contrôlé aux données. Les chercheurs, les décideurs politiques et les entreprises peuvent accéder aux données sous réserve de conditions spécifiques qui garantissent une utilisation éthique et responsable des informations.

### **Propositions spécifiques**

1. Association avec une structure existante : il serait pertinent d'associer la fiducie numérique à une structure existante telle que Calcul Québec. Celle-ci permettrait de bénéficier de l'infrastructure technologique et des compétences en gestion de données déjà en place, facilitant ainsi la mise en œuvre rapide et efficace de la fiducie.

2. Modèle de gouvernance : la gouvernance de la fiducie numérique doit être assurée par des fiduciaires composé de représentants de différentes parties prenantes, incluant des experts en technologie, des représentants gouvernementaux, des artistes et des producteurs de contenus. Cette gouvernance diversifiée garantit une prise en compte équilibrée des intérêts de tous les acteurs impliqués.

3. Transparence et responsabilité : pour promouvoir une culture de transparence et de responsabilité, la fiducie numérique doit publier des rapports réguliers sur l'utilisation des données et les résultats des analyses. Ces rapports doivent être accessibles au public et fournir des informations claires sur les dynamiques de découvrabilité des contenus culturels francophones.

4. Protection de la vie privée : mettre en place des protocoles stricts pour l'anonymisation des données et la protection de la vie privée des individus. La fiducie numérique doit respecter les normes et les régulations en matière de protection des données personnelles et garantir que les informations sensibles ne soient pas compromises.

### **Mise en œuvre et collaboration**

La mise en œuvre de la fiducie numérique nécessite une collaboration étroite entre diverses parties prenantes. Cette collaboration est essentielle pour garantir que la fiducie réponde aux besoins de l'industrie culturelle et des utilisateurs, tout en respectant les normes de sécurité et de confidentialité.

1. Partenariats public-privé : établir des partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour financer et soutenir la fiducie numérique. Ces partenariats permettent de mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en place et la gestion de la fiducie.

2. Collaboration avec les plateformes numériques : travailler en étroite collaboration avec les plateformes numériques pour définir les modalités de partage des données et garantir une utilisation responsable des informations. Les plateformes doivent fournir des données anonymisées et agrégées à la fiducie, facilitant ainsi les analyses tout en respectant les obligations de confidentialité.

3. Infrastructures technologiques : développer des infrastructures technologiques robustes pour la collecte, la centralisation et l'analyse des données. Ces infrastructures doivent être sécurisées pour protéger les informations sensibles et garantir leur intégrité.

#### **Partie 4 : Algorithmes et modèles de classification, de reconnaissance et de mise en valeur des contenus culturels francophones**

##### **Problèmes actuels**

Dans un contexte de surabondance et d'hyper-concentration<sup>2</sup> de l'offre culturelle globalisée en ligne, les plateformes numériques à ambition transnationale et leurs dispositifs algorithmiques ne garantissent pas une importante mise en visibilité et ne recommandent pas suffisamment les contenus culturels nationaux/locaux diversifiés (notamment ceux d'expression autre qu'anglaise)<sup>3</sup>.

Les processus techniques de la découvrabilité renvoient spécifiquement au rôle déterminant que jouent les métadonnées et les algorithmes d'une part dans la structuration, la classification et la description des données et informations pouvant faciliter le référencement et la réparabilité d'un contenu via les moteurs de recherche en ligne ; et d'autre part dans le profilage et la catégorisation des usagers se basant sur les similarités entre leurs goûts individuels et les contenus les plus demandés ou populaires.

Les systèmes algorithmiques sont en effet programmés avec minutie et continuellement améliorés pour favoriser une forme d'écoute ou de visionnement où la découverte par hasard (sérendipité) est de plus en plus remplacée par des processus éditoriaux et de recommandation algorithmique contrôlés et déterminés avant tout par des critères liés aux objectifs et intérêts commerciaux des entreprises propriétaires de plateformes, et par leur stratégie de rétention des utilisateurs/abonnés grâce à des suggestions précises en fonction de leurs préférences, de leur historique de consommation ou leurs comportements de navigation. En proposant du contenu essentiellement basé sur les chances de convenir à un individu, les algorithmes réduisent ainsi la possibilité pour l'utilisateur de sortir des « *chambres d'écho* » et d'expérimenter de véritables découvertes et d'accéder à de nouveaux contenus diversifiés basés sur une véritable démarche d'exploration et de curiosité.

Les algorithmes actuels de recommandation utilisés par les grandes plateformes numériques favorisent ainsi souvent les contenus populaires ou internationaux au détriment des œuvres locales et francophones. Cette situation est en grande partie due à la manière dont les algorithmes sont conçus pour maximiser l'engagement des usagers, ce qui conduit à une surreprésentation des contenus qui attirent le plus de clics et de visionnages.

---

<sup>2</sup> Durand, E. (2016). *L'attaque des clones. La diversité culturelle à l'ère de l'hyperchoix*. Presses de Sciences Po, « Nouveaux Débats », 120 p.

<sup>3</sup> Tchéhouali, D. (2020). « Diversité des contenus à l'ère numérique : Analyse des mesures potentielles en l'appui à l'accès et la découvrabilité du contenu local et national », Document de réflexion remis à Patrimoine Canadien et à la Commission canadienne pour l'UNESCO, Février 2020, 38 p., <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/diversite-contenus-ere-numerique/analyse-contenu-local-national.html>



Ces algorithmes présentent plusieurs biais, limitant ainsi la diversité des recommandations. En se concentrant principalement sur les préférences passées des utilisateurs, ils manquent de diversité dans les recommandations. De plus, ne prenant pas suffisamment en compte les critères culturels et linguistiques locaux, ces algorithmes causent une sous-représentation des contenus francophones dans les recommandations faites aux utilisateurs francophones.

Il importe donc de concevoir des stratégies de mise en visibilité des contenus culturels d'expression originale de langue française, de sorte à accroître (et non restreindre) la diversité des contenus accessibles et consommés sur les plateformes numériques, tout en respectant la logique d'individualisation et de personnalisation des goûts, sans exclure la possibilité d'une offre promouvant des contenus plus diversifiés. En effet, il est techniquement prouvé que les traitements automatisés des données culturelles collectées sur les plateformes de diffusion culturelle peuvent être paramétrés dans un objectif de promotion, de recommandation et de découverte des contenus les plus diversifiés (et non uniquement des contenus les plus populaires) du catalogue.

Les structures et logiques de fonctionnement des moteurs de recherche et des systèmes de recommandation pourraient donc être modifiées de sorte à encourager une forme d'intelligence éditoriale qui mixerait des découvertes fortuites à des recommandations personnalisées. Cela permettrait notamment d'exposer les usagers à un seuil minimum de diversité au niveau des choix de contenus qui leur sont proposés.

Sur le plan de l'interopérabilité et de la standardisation des données, il importe que les métadonnées qui sont échangées entre des systèmes puissent être basées sur un modèle et des vocabulaires communs, de façon à ce que l'expéditeur et le récepteur, autant l'humain que la machine, aient la même compréhension de leur sens. Bien qu'on ait désormais un ensemble de pratiques et de standards qui permettent de publier des données structurées sur le Web afin que celles-ci puissent être liées entre elles et interrogées, le problème qui persiste est que les taxonomies sur un même type de données sont majoritairement différentes en fonction des organisations, notamment dans le secteur culturel.

Or, l'un des avantages concrets de la normalisation des données, c'est qu'elle améliore la qualité, la performance et l'interprétabilité des analyses statistiques et des modèles d'apprentissage automatique en réduisant l'échelle des variables, en éliminant les inexactitudes et les biais inhérents aux données brutes. Normaliser la diversité des données culturelles québécoises et francophones aiderait aussi à atteindre des résultats et des prédictions plus fiables, explicables et consolidés plus rapidement. Cela permet, par ailleurs, d'avoir des recommandations automatisées qui soient plus pertinentes, avec une comparaison plus juste entre différentes caractéristiques des données.

Il est aussi utile de rappeler ici que le succès de l'apprentissage automatique dépend fortement des données. À cet égard, le phénomène des bulles de filtres indésirables constitue le résultat de systèmes de recommandation mal conçus/paramétrés et qui ne tiennent pas véritablement compte de l'éclectisme des préférences et goûts culturels et qui n'exposent pas les utilisateurs à la vraie diversité de l'offre (d'un point de vue de la profondeur du catalogue).

## **Propositions de solutions**

1. Développement d'une nouvelle taxonomie : pour remédier aux limitations des algorithmes actuels et améliorer la découvrabilité des contenus francophones, il serait d'une grande pertinence d'encourager le développement de nouvelles taxonomies qui reflètent les spécificités culturelles et linguistiques des contenus francophones et qui soient intégrées dans les algorithmes de recommandation pour assurer une meilleure visibilité des œuvres locales.

2. Collaboration avec les grandes plateformes : il est également crucial de collaborer étroitement avec les grandes plateformes numériques pour intégrer ces nouvelles taxonomies et modifier les algorithmes existants. Les plateformes doivent être encouragées à adopter des critères de recommandation qui favorisent la diversité culturelle et la découvrabilité des contenus francophones. Les méthodes de conception (design) des algorithmes et l'entraînement des modèles de données culturelles devraient permettre d'expérimenter par apprentissage incrémental la détection, au sein de quantités massives de données, des corrélations liées à des variables linguistiques et/ou territoriales de provenance ou d'origine de l'œuvre, plutôt que de se baser sur des catégories correspondant à différentes techniques ou pratiques de profilage de goûts concourant à des processus de préconfiguration de parcours de découvrabilité (ne prenant aucunement en compte des recommandations pouvant potentiellement être basées sur des critères de diversité linguistique/culturelle/géographique).

En outre, des mécanismes de suivi doivent être mis en place pour évaluer l'impact des modifications algorithmiques sur la découvrabilité des contenus culturels. Ces mécanismes permettraient de mesurer l'efficacité des nouvelles stratégies et d'ajuster les approches en conséquence.

3. Transparence des algorithmes : les plateformes numériques doivent être tenues de divulguer les critères utilisés pour sélectionner et prioriser les contenus. Cette transparence permettrait aux créateurs de contenus et aux régulateurs de mieux comprendre les dynamiques de recommandation et d'identifier les biais potentiels.

4. Obligations : pour encourager la diversité des recommandations, il serait souhaitable d'imposer aux plateformes numériques des obligations de diversité dans les recommandations. Cela pourrait inclure des quotas de contenus locaux ou francophones, garantissant ainsi que les utilisateurs soient régulièrement exposés à une variété de contenus culturels.

### **Mise en œuvre**

1. Créer des exigences en matière d'interface et de mise en valeur du contenu francophone. Notamment, du contenu francophone devrait être présenté dès les pages d'accueil des différentes plateformes. Cette mesure peut être concrétisée par un système d'évaluation à points qui permet d'analyser les actions prises par les plateformes pour promouvoir les œuvres québécoises francophones grâce à un ensemble d'indicateurs quantifiables dans le but d'évaluer la conformité des éditeurs de contenus par rapport aux exigences de la mise en valeur (que ce soit sur la page d'accueil ou tout autre point d'accès au contenu sur le catalogue).

2. Mise en place d'une approche collaborative : des efforts concertés de la part de toutes les parties prenantes, y compris les créateurs de contenus, les plateformes numériques et les régulateurs est nécessaire. Établir des partenariats stratégiques entre les créateurs de contenus, les institutions culturelles et les plateformes numériques permettra de développer et intégrer la nouvelle taxonomie.

3. Investir dans la recherche et le développement : cela permettra de créer des modèles de classification et des algorithmes de recommandation qui favorisent la diversité culturelle. Cela pourrait inclure des collaborations avec des institutions académiques et des centres de recherche spécialisés. Développer des programmes de sensibilisation et d'éducation pour informer les utilisateurs sur l'importance de la diversité culturelle dans les recommandations est une autre étape clé. Ces programmes pourraient encourager les utilisateurs à explorer et à découvrir des contenus locaux et francophones.

4. Mise en place de réglementations et de politiques publiques : celles-ci auront pour vocation d'encourager la transparence et la diversité des recommandations algorithmiques. Les régulateurs doivent jouer un rôle actif dans la surveillance des pratiques des plateformes numériques et dans la promotion de la diversité culturelle.

## **Partie 5 : Contraintes et obligations pour les plateformes et appareils électroniques**

### **« *Playlists* » et diffusion publique**

La promotion des contenus culturels francophones passe par une visibilité accrue dans les *playlists* et la diffusion publique. Actuellement, les contenus francophones sont souvent sous-représentés dans les *playlists* des entreprises et des lieux publics. Cette situation limite l'exposition des œuvres locales et réduit leur découvrabilité. Pour remédier à ce problème, plusieurs propositions sont formulées afin de garantir une présence significative des contenus francophones dans ces contextes.

### **Propositions :**

1. Quotas de contenus francophones : imposer un pourcentage minimum de contenus francophones dans les *playlists* des entreprises et lieux publics. Par exemple, exiger que 30% de la musique diffusée dans les lieux ouverts au public soit francophone. Cette mesure garantirait une exposition régulière des œuvres locales et augmenterait leur découvrabilité.

2. Label de bonne conduite ou de pratique responsable en matière de découvrabilité : créer un label incitatif pour les entreprises et lieux publics s'engageant à dépasser les quotas de diffusion de contenus francophones pour atteindre un niveau de – par exemple – 75% de contenu francophone. Ce label servirait à reconnaître et promouvoir les bonnes pratiques en matière de diversité culturelle et encouragerait d'autres organisations à suivre cet exemple.

3. Collaboration avec les fournisseurs de *playlists* et les curateurs/éditeurs de contenus de catalogues : travailler avec les services de *streaming* et les fournisseurs de *playlists* pour s'assurer que leurs algorithmes et sélections prennent en compte les quotas de contenus francophones. Cette collaboration permettrait de développer des algorithmes favorisant la diversité culturelle et de garantir une présence adéquate des œuvres locales.

### **Problèmes actuels**

Les positions dominantes acquises par les GAFAM et par les plateformes mobiles telles que iOS et Android illustrent l'idée largement répandue selon laquelle les acteurs du numérique s'inscrivent dans une logique de captation de valeur liée au développement et à la monétisation de contenus et de services numériques à forte valeur ajoutée. Ce phénomène de captation de

valeur est accéléré par la prégnance de la fonction économique des activités de recommandation et de mise en valeur de contenus sur des magasins d'applications et des catalogues quasi illimités. Ces activités, caractéristiques de la nouvelle « économie de la recommandation », découlent elles-mêmes des processus d'extension des appareils et autres dispositifs mobiles de capture et de marchandisation de l'attention des utilisateurs qui ont accéléré la transformation des modèles d'affaires des industries culturelles ainsi que la reconfiguration des logiques d'action et des rapports entre opérateurs et fabricants d'équipements, entre éditeurs et distributeurs de contenus, entre fournisseurs (diffuseurs) de contenus et fournisseurs d'accès, entre créateurs/producteurs et consommateurs/utilisateurs finaux. Ainsi, de nos jours, les plateformes numériques et les appareils électroniques sont souvent préconfigurés pour privilégier l'accès à certains contenus au détriment d'autres, ce qui peut marginaliser les œuvres locales.

Face à ces constats, la neutralité des terminaux et des plateformes numériques est essentielle pour garantir une accessibilité et une visibilité équitables des contenus culturels francophones. Pour assurer une neutralité et promouvoir la diversité culturelle, plusieurs mesures sont proposées.

#### **Propositions :**

1. Préinstallation de plateformes locales : imposer aux fabricants d'appareils électroniques de préinstaller des applications de plateformes locales. Cette mesure garantirait que les utilisateurs aient un accès immédiat et facile aux contenus culturels francophones dès l'achat de leurs appareils.

2. Obligations d'affichage et de promotion : exiger que les boutiques d'applications numériques (*stores*) mettent en avant des contenus et applications québécois. Les plateformes numériques devraient avoir des sections dédiées à la promotion des contenus locaux et des recommandations personnalisées favorisant la découverte des œuvres francophones.

3. Transparence des algorithmes : promouvoir la transparence des algorithmes utilisés par les plateformes numériques pour la recommandation de contenus. Les plateformes devraient divulguer les critères de sélection et de priorisation des contenus afin de garantir une représentation équitable des œuvres locales.

4. Régulations et incitations : mettre en place des régulations et des incitations pour encourager les plateformes numériques à promouvoir la diversité culturelle. Cela pourrait inclure des incitations fiscales pour les entreprises dépassant d'un certain pourcentage les quotas de contenus locaux ou des sanctions pour celles qui ne les respectent pas.

#### **Partie 6 : Création d'un poste de commissaire à la découvrabilité**

Dans l'objectif de faire le suivi sur les différents points mentionnés précédemment, de donner une importance à la mission auprès du grand public, des acteurs de l'industrie culturelle, de réaliser la liaison avec le gouvernement, la création d'un poste de commissaire à la découvrabilité est suggérée.

#### **Note conclusive**

Pour des raisons d'engagements et de manque de temps, le présent document n'a pas bénéficié de toute l'attention qu'il aurait mérité. Les auteurs sont prêts à poursuivre la réflexion et à échanger en personne sur les différentes propositions présentes.